

30^c Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

RÉVOLUTION EN MARCHÉ !

Un ordre nouveau ! On nous promet un ordre nouveau ! Tout le monde est prêt à convenir que le besoin s'en fait sentir !

Disant cela, je ne pense pas seulement au destin présent de notre pays un peu l'état social et économique des pays pendant ces temps qui ont précédé la guerre et qui la portaient dans leurs flancs à peu près comme les nuées portent la foudre !

Sous le nom fallacieux de libéralisme, c'était une lutte féroce entre de grandes organisations économiques et financières qui se disputaient la maîtrise du marché mondial. D'innombrables victimes jonchaient immense champ de bataille. Seulement, il n'y en avait pas une parmi les combattants. Le chômage ravageait la terre et ne frappait que le public innocent.

Oh ! l'économie politique ce n'est pas mon fort et je ne saurais vous expliquer moi-même les causes profondes de ce complet déséquilibre d'un monde où sévissait la misère des hommes parmi l'abondance des choses. On comprenait mal, mais on voyait ce qu'on voyait. La raison autant que le cœur s'insurgeaient contre cette monstrueuse contradiction d'un système social où des millions d'hommes manquaient du nécessaire alors qu'on produisait dix fois plus qu'il n'en fallait pour satisfaire à tous les besoins. Où était le vice dans ce système qui aurait dû donner partout la prospérité et qui répandait la misère ?

On sentait bien qu'un accord universel eût été nécessaire pour reviser et réadapter les lois organiques de la société et si le socialisme avait travaillé à cette œuvre au lieu d'ajouter le désordre de la guerre sociale à celui de la bataille économique et de provoquer la haine là où il eût fallu l'harmonie des efforts, il aurait pu avoir un grand destin dans l'histoire de l'humanité.

Notre gouvernement, après l'immense travail déjà accompli en quelques semaines sur le plan politique s'attaque à présent à cette œuvre réorganisatrice de notre économie. Une première loi vient d'amorcer le statut de l'agriculture ; le ministre de la Production Industrielle M. Belin prépare celles qui fixeront le statut du travail. Nous trouvons le principe de ces réformes de structure dans le message où la grande voix du Maréchal Pétain exposait les lignes générales de son programme. C'est le moment d'en remettre quelques passages sous les yeux du public. En voici quelques lignes essentielles :

« Dans la faillite universelle de l'économie libérale, presque tous les peuples se sont engagés dans la voie d'une économie nouvelle. Nous devons nous y engager à notre tour et par notre énergie et notre foi regagner le temps perdu. Deux principes essentiels nous guideront. L'économie doit être organisée et contrôlée. La coordination par l'Etat des activités privées doit briser la puissance des trusts et leur pouvoir de corruption. Bien loin donc de ruiner l'initiative individuelle, l'économie doit la libérer de ses entraves actuelles en la subordonnant à l'intérêt national.

« La monnaie doit donc être au service de l'économie, elle doit permettre le plein essor de la production dans la stabilité des prix et des salaires. Une monnaie saine est, avant tout, une monnaie qui permet de satisfaire aux besoins des hommes. Notre nouveau système monétaire ne devra donc affecter l'or qu'à la garantie des règlements extérieurs. Il mesurera la circulation intérieure aux nécessités de la production.

« Un tel système implique un double contrôle : sur le plan international, contrôle du commerce extérieur et des changes, pour subordonner aux nécessités nationales l'emploi des signes monétaires sur les marchés étrangers ; sur le plan intérieur contrôle vigilant de la consommation et des prix afin de maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie, d'empêcher les dépenses excessives et d'apporter plus de justice dans la répartition des produits. »

Immense programme qui est à la mesure des circonstances. Le gouvernement, si fort soit-il, ne pourra le réaliser qu'avec l'adhésion du pays. Or, il faut se pénétrer de cette conviction que ça n'ira pas tout seul. Cela va renverser de chères et vieilles habitudes. Il faudra se faire un esprit tout neuf et ce ne sera pas commode dans notre pays qui parlait beaucoup de révolution mais qui détestait le moindre changement !

Cette fois — parce qu'elle vient d'en haut — La Révolution est en marche et rien ne l'arrêtera !

Emile LAPORTE.

Il faut y revenir

Un critique littéraire, M. Frédéric Lefèvre, reproche à la bourgeoisie française sa désaffection pour les Belles-Lettres.

Le bourgeois français d'avant 1914, quelle que fût sa profession, ne se croyait pas dispensé de lire pour se « tenir la main ». Sa prédilection allait tantôt à l'histoire, tantôt à la philosophie, tantôt au roman, tantôt à la sociologie, tantôt à la poésie.

Il est vrai qu'après la guerre, tout fut changé. Chaque fois qu'un chef de famille mourait, son fils, en recevant les clés, mettait résolument de côté celle de la bibliothèque. Les délais convenables passés, il lui arrivait de vendre sans vergogne les bons vieux livres qui, depuis près d'un siècle, n'avaient jamais quitté la famille.

Et non seulement on vendit les bibliothèques où une belle édition du « Génie du Christianisme » voisinait avec un splendide « Don Quichotte », illustré par Callot ou Daniel Vierge, mais dans les foyers nouveaux, il n'était plus du tout question de livres. Les nouveaux bourgeois, ceux de

1920 à 1930, confiaient la décoration de leur logement à des marchands, des tapissiers, gens de goût très souvent, qui au mot de bibliothèque s'entendaient répondre : « Pas la peine. Un petit coin dans le mur du studio, ça suffira. »

Il y eut pire. Ils se trouva des gens pour acheter chez les antiquaires et aux salles de ventes, des livres anciens, des éditions rares des xv^e et xvii^e siècles, pour en faire des bonbonnières ou des boîtes à cigarettes !

Cette désertion de la classe bourgeoise (elle compte heureusement de nombreuses exceptions) eut un double effet : elle abaissa considérablement le niveau intellectuel d'une catégorie de Français, jadis cultivée, et elle diminua la qualité des écrivains. On délaissait les auteurs de talent, pour faire le succès des médiocres.

On ne déserte pas impunément ses devoirs. La trahison des clercs n'est pas pour peu dans nos malheurs.

PAN.

SECOURS NATIONAL

Qui donne au Secours National prête à la France

INFORMATIONS

M. Pierre Laval remplacé par M. Flandin

Samedi soir le Maréchal Pétain a prononcé à la radio une allocution dans laquelle il a annoncé :

« Je viens de prendre une décision que je juge conforme à l'intérêt du pays. M. Pierre Laval, Ministre des Affaires Etrangères, ne fait plus partie du Gouvernement. M. Pierre-Etienne Flandin reçoit le portefeuille des Affaires Etrangères. »

« C'est pour de hautes raisons de politique intérieure que je me suis résolu à prendre cette détermination. Elle ne rentre en rien sur nos relations avec l'Allemagne. »

Au ministère de l'Instruction publique

M. Jacques Chevalier est nommé secrétaire d'Etat à l'Instruction publique en remplacement de M. Ripert, démissionnaire.

La composition du Conseil des ministres

Le remplacement aux Affaires Etrangères de M. Pierre Laval par M. P.-E. Flandin modifie la composition du Conseil des ministres.

Ont rang de ministres et composent ce titre le Conseil, sous la présidence du Maréchal Pétain, les secrétaires d'Etat : MM. Alibert, Baudouin, P.-E. Flandin, Peyrouton, Bouthillier, général Huntziger, amiral Darlan, MM. Caziot et Belin.

L'emploi obligatoire des démobilisés

Le « Journal Officiel » de lundi publie un décret relatif à l'emploi des démobilisés. Ce texte dispose que le pourcentage des démobilisés que sont tenus d'occuper les établissements industriels et commerciaux est fixé par l'inspecteur départemental du travail.

Le décret précise le rôle que doivent jouer les offices de placement.

L'article 7 dispose que tout travailleur présenté par l'office doit être soumis à l'essai prévu par la convention collective du travail et que l'employeur ne peut sans motif valable refuser à l'expiration de la période d'essai d'embaucher ce travailleur dans les limites du pourcentage prévu.

Une Assemblée Consultative sera créée

Le Maréchal Pétain a décidé de créer une Assemblée Consultative composée de compétences de tous ordres, « susceptibles, sur des points déterminés, à la demande du Chef de l'Etat, d'apporter certains conseils, de partager certaines responsabilités ».

L'industrie de guerre aux Etats-Unis

Le président Roosevelt qui, comme on le sait, vient de faire une croisière d'information dans la mer des Caraïbes, se rendra sur le point de prendre d'importantes décisions touchant l'industrie de guerre américaine et la défense des Etats-Unis.

Translation des cendres du duc de Reichstadt

C'est jeudi matin que l'on a exhumé de sa tombe, à Vienne, dans la chapelle des Capucins, maulsée des Habsbourg, la dépouille du duc de Reichstadt, fils de Napoléon I^{er} et de l'impératrice Marie-Louise.

Le cercueil contenant la dépouille du duc de Reichstadt est arrivé dans la soirée de dimanche à Paris. Il a été transporté aux Invalides. Les gardes républicains, portant des torches, faisaient la haie dans la rue.

Aux Invalides l'ambassadeur Abetz a remis le cercueil à l'amiral Darlan et au général Laure, leur disant que par cette cérémonie la dépouille du duc appartenait désormais à la France.

Le cercueil a été transporté à bras d'hommes dans la crypte.

Le public a été admis à défiler dimanche après-midi.

Après les incidents du 11 novembre à Paris

A la suite des incidents qui ont eu lieu à Paris aux Champs-Élysées le 11 novembre 1940 et qui ont eu leur origine dans les milieux d'étudiants, le commandant militaire en France avait ordonné la fermeture des institutions universitaires de Paris.

A la demande du gouvernement français il vient de donner son accord pour que les cours des universités reprennent à partir du 20 décembre.

Au cours de l'enquête sur les incidents 143 étudiants avaient été appréhendés. Il est décidé que les poursuites contre les manifestants sont suspendues. Cinq personnes seulement contre qui ont été relevés des faits particulièrement graves seront renvoyées devant le tribunal militaire.

EN PEU DE MOTS...

— Le naufrage du voilier uruguayen « Salvador » qui transportait des émigrés juifs a fait 208 morts.

— A la suite d'un éboulement, 300 mineurs sont ensevelis dans une mine de Transylvanie.

— Le sieur Maupas, un des plus gros marchands de bestiaux de Normandie, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de réunion et coalition en vue de raréfier le ravitaillement et d'opérer la hausse du prix des bestiaux.

— On annonce de Bucarest que la conclusion d'un accord économique franco-roumain est imminente. L'échange des marchandises va reprendre entre les deux pays.

— On annonce la mort de M. Henri-Auguste Omont, doyen de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Il avait été élu en 1900.

— Le roi d'Angleterre George VI a célébré samedi son 45^e anniversaire.

paieriez pour voir qu'on vous a coupé !... Et c'est du moins ce que les journalistes ne font pas !

Montmartre à Cahors !

Notre théâtre ne désemplit pas. Salle comble pour assister vendredi à une joyeuse et spirituelle séance où des artistes de genres divers nous ont dispensés trois heures de gaieté, de distraction et d'amusement. Chansonniers, dessinateurs, musiciens, revuistes, composaient l'atmosphère alerte, vive, railleuse et satirique d'un cabaret de Montmartre... ce vieux Montmartre des temps heureux.

Le public mis en verve par celle des artistes entraînait dans le jeu et participait à la fête de l'esprit et d'humour. On ne savait plus qui s'amusait le plus de ceux qui étaient dans la salle ou de ceux qui étaient sur la scène !

Et puis, il nous a fait plaisir de retrouver là, comme d'anciennes connaissances, le personnel qui servait autrefois de « têtes de tures » aux humoristes de la Butte. Sauf les « politiques » auxquels il est à présent défendu de toucher, ce personnel n'a pas beaucoup changé. Cécile Sorel, Sacha Guity, Mistinguett, Maurice Chevalier... Ah ! l'qu'est-ce qu'ils prennent les malheureux ! Rançon de la célébrité ! Heureuse destinée, en somme, puisqu'ils font rire même quand ils ne sont pas là !

Dans tout ce grand succès il y avait une chose ridicule. C'était le piano sur lequel s'écrimait le malheureux compositeur Debove. Ah ! ce piano avec ses accents de érecelle ! Il ne se contente pas d'ailleurs de jouer faux, il en arrive à ne plus jouer du tout. A la précédente séance, il lui manquait déjà une note. Vendredi, il lui en manquait au moins deux. Progressivement, il en arrivera à ne plus se faire entendre et ce serait très bien ainsi... Mais, tout de même, est-ce qu'on ne pourrait pas lui trouver un remplaçant ?

Chronique du Lot

PROGRAMMES

J'attendais impatientement le schéma des nouveaux programmes élaborés d'après les directives du Ministre de l'Instruction publique. J'ai vu avec une très vive satisfaction qu'ils reflètent des idées que j'ai très souvent exposées et défendues dans les conférences pédagogiques. Mais j'avoue bien humblement que je n'avais jamais réussi à faire beaucoup d'adeptes. J'avais d'irréductibles adversaires parmi les fossiles de l'enseignement. Aussi je vois aujourd'hui avec plaisir, malgré que je n'aie plus voix au chapitre, que d'autres partageaient ces idées, et que, au moment de les mettre à exécution, grâce au Grand Chef qui entend pratiquer le : « the right man in the right place », ils ne perdent ni l'occasion, ni leur temps.

De quoi s'agit-il, en fait ? Le Maréchal et ses collaborateurs se sont dit que, puisqu'il faut, de toute urgence, régénérer la France, l'essentiel était de donner à tous ses enfants : « Mens sana in corpore sano », et, pour obtenir le résultat prêté par Juvénal, d'appliquer aux enfants l'éducation à la grecque, comme il convient. Chacun sait que dans l'Hellade antique, le premier soin des dirigeants était d'avoir des citoyens forts, beaux, vigoureux et sains. Pour cela, rien n'était négligé. Mais, surtout était obligatoire l'éducation de plein air, les sports, tout ce que nous baptisons pompeusement : Education physique, mais que nous appliquons si mollement, sauf peut-être dans les écoles de Paris, et encore...

Chez les Grecs, on cultivait beaucoup le corps. Une fois celui-ci en bonne voie d'évolution, muscles fermes et squelette impeccable (comme nous le voyons par la statue d'Alors), on s'occupait de former l'esprit. Et les chefs-d'œuvre qui nous sont parvenus nous sont un témoignage qu'ils y réussissaient.

Chez nous, on a poussé l'erreur — et cela sous le couvert de prétendues raisons pédagogiques — jusqu'à obliger durant de longues heures de pauvres microbes à peine sévres, à rester immobiles, bien sages, bien attentifs, et à retenir, de gré ou de force, les lettres de l'alphabet, voire les éléments du français et du calcul. Cela à l'école maternelle !!! Car, dès 6 ans, âge scolaire légal, c'était le travail forcé, avec discipline rigoureuse, le silence et l'immobilité six heures durant, souvent études surveillées jusqu'à 18 h, et devoirs, leçons à apprendre, etc. Ce qui nous valait, dans les villes surtout, ces mines de « papier mâché », ces figures hâves, ces torsions étiées, bras et jambes de héron.

Désormais, avec les 9 h, puis 12 h, par semaine d'exercices physiques, d'entraînement rationnel, de respirations rythmiques et profondes, espérons que nous verrons à nouveau chez nos enfants des joues roses et pleines, des pectoraux saillants, des muscles fermes et des membres robustes, état général qui les prédisposera aux assimilations intellectuelles. Et tant pis s'il faut pour cela éliminer des programmes la description du camp d'Abderame ou la couleur des moustaches gauloises.

J. DE LARAMIÈRE.

La Préfecture nous communique :

Il est rappelé que tous les détenteurs (agriculteurs, coopérateurs, négociants, syndicats agricoles, minotiers, boulangers, etc...) d'un stock de blé, de céréales secondaires (méteil, seigle, orge, avoine, maïs, sarrasin) battu ou non, ou de farines, dont l'importance pour chaque produit dépasse 100 kgr, doivent effectuer avant le 22 décembre 1940, une déclaration à la recette buraliste des Contributions indirectes ou à la mairie dans les communes où il n'existe pas de recette buraliste.

Cette déclaration doit porter sur les stocks détenus à la date du 30 novembre 1940. Elle ne fait pas double emploi avec la déclaration de récolte.

Les déclarations faites par les agriculteurs devront spécifier les quantités de blé, seigle et sarrasin destinées aux semences (semailles d'automne restant à faire et semailles de printemps) et les quantités d'autres céréales (orge, avoine et maïs) nécessaires pour l'alimentation du bétail et les semences.

Les déclarations seront ultérieurement contrôlées.

LA CRUE DE LA DORDOGNE

Par suite des pluies persistantes de ces jours derniers et de la fonte des neiges, la Dordogne a atteint son maximum et a débordé.

A Tauriac, on a dû conduire le bétail sur les hauteurs, mais une grande quantité de volailles a été noyée. Le bac qui relie Tauriac à l'île des Escouanes a disparu.

A Lacave, la route de Lacave à Meyronne a été submergée en plusieurs endroits. Des dégâts importants seront à déplorer dans les champs récemment éblavés.

A Vayrac, bon nombre d'habitants résidant dans la plaine ont été fermés chez eux par les eaux.

On a à regretter la perte d'animaux de basse-cour, des bois de diverses natures, en réserve ou en chantier, ainsi que des instruments agricoles qui ont été entraînés par le courant.

C'est la plus forte crue enregistrée depuis 1912.

LES TRUFFES

Samedi, 14 décembre, jour de foire à Cahors, le marché aux truffes n'a pas été très important. Cependant, la truffe a été vendue entre 44 et 50 francs le kilo.

APPEL DES « SCOUTS DE FRANCE »

Les « Scouts de France » (Association des Scouts catholiques) ont besoin de chefs pour encadrer les garçons qui viennent de plus en plus nombreux s'inscrire dans leurs rangs.

Jeunes filles et jeunes gens sympathisants de notre mouvement, qui disposez de quelques dimanches par mois, des Louveteaux et des Eclaireurs vous attendent pour être leurs Cheftaines et leurs Chefs.

Hommes établis dans la vie qui disposez de quelques heures dans la semaine, des Routiers n'attendent que vous pour former un Clan.

Ingénieurs, techniciens de tout ordre, moniteurs d'hébertisme, vous pouvez nous aider comme instructeurs, pour favoriser la constitution de nos équipes spécialisées.

Une réunion d'information se tiendra sous peu à Toulouse une « Troupe d'information » sera constituée en janvier, où vous apprendrez ce que nous attendons de vous, où nous vous documenterons en détail sur notre mouvement.

Vous pouvez, en attendant, obtenir tous renseignements en venant le mardi ou le vendredi, de 9 heures à midi et de 15 heures à 19 heures au Secrétariat Général de Province des Scouts de France, 1, Place Saintes-Scabes, à Toulouse, ou, si vous habitez dans le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Lot, l'Aude, les Pyrénées-Orientales ou l'Ariège, en écrivant à cette même adresse.

QUI VEUT EN PERMISSION DES SOLDATS SANS FAMILLE ?

M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre, demande qu'il soit recherché sur le territoire de chaque département, des familles susceptibles de recevoir les militaires de la zone occupée qui seraient bénéficiaires d'une permission.

Ces militaires recevront au moment de leur départ une indemnité de 11 fr. 50 par jour. En outre, chaque famille qui hébergera un de ces militaires recevra directement une indemnité de 100 fr. pour la période de permission de 12 jours.

Les personnes qui désiraient accueillir dans ces conditions un militaire de la zone occupée sont priées de se faire connaître à la Préfecture (1^{re} Division, Bureau militaire) qui transmettra leur adresse à l'Etat-Major du Commandement Militaire du Département du Lot.

DECLAREZ VOS STOCKS DE CEREALES

La Préfecture nous communique :

Il est rappelé que tous les détenteurs (agriculteurs, coopérateurs, négociants, syndicats agricoles, minotiers, boulangers, etc...) d'un stock de blé, de céréales secondaires (méteil, seigle, orge, avoine, maïs, sarrasin) battu ou non, ou de farines, dont l'importance pour chaque produit dépasse 100 kgr, doivent effectuer avant le 22 décembre 1940, une déclaration à la recette buraliste des Contributions indirectes ou à la mairie dans les communes où il n'existe pas de recette buraliste.

Cette déclaration doit porter sur les stocks détenus à la date du 30 novembre 1940. Elle ne fait pas double emploi avec la déclaration de récolte.

Les déclarations faites par les agriculteurs devront spécifier les quantités de blé, seigle et sarrasin destinées aux semences (semailles d'automne restant à faire et semailles de printemps) et les quantités d'autres céréales (orge, avoine et maïs) nécessaires pour l'alimentation du bétail et les semences.

Les déclarations seront ultérieurement contrôlées.

LA CRUE DE LA DORDOGNE

Par suite des pluies persistantes de ces jours derniers et de la fonte des neiges, la Dordogne a atteint son maximum et a débordé.

A Tauriac, on a dû conduire le bétail sur les hauteurs, mais une grande quantité de volailles a été noyée. Le bac qui relie Tauriac à l'île des Escouanes a disparu.

A Lacave, la route de Lacave à Meyronne a été submergée en plusieurs endroits. Des dégâts importants seront à déplorer dans les champs récemment éblavés.

A Vayrac, bon nombre d'habitants résidant dans la plaine ont été fermés chez eux par les eaux.

On a à regretter la perte d'animaux de basse-cour, des bois de diverses natures, en réserve ou en chantier, ainsi que des instruments agricoles qui ont été entraînés par le courant.

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. le docteur Calvet. Étaient présents : MM. Calvet, Gayet, Salanier, Nicolai, Heilles, Orliac, Rollés, Marmiesse, Rous, Duthil, Caminade, Theil, Vidailiac, Lafage, Malique, Marcouly, Paubert.

En ouvrant la séance, M. Calvet prononce l'éloge funèbre de M. Triadou, dont la disparition a causé une vive émotion parmi tous ses collègues et tous ceux qui connaissent et apprécient sa loyauté, sa compétence et son amabilité.

Des remerciements sont adressés à un généreux anonyme qui a fait don d'une somme de 200 francs au bureau de bienfaisance et à M. Boin, de Biars, qui a fait don de 50 pots de confitures pour les prisonniers.

Les baux à loyer de Mme Dreuilhes, de M. Roy et du Cercle Gambetta sont renouvelés pour une période d'un an. Avis favorable est donné à une demande de bourse Galdemar en faveur d'un élève de l'E.P.S. de Cahors.

Une subvention de 450 francs est accordée à la société musicale scolaire « Les Pipeaux ».

Une somme de 3.600 francs sera inscrite au budget primitif de 1941 pour l'enseignement de l'anglais au Cours complémentaire de jeunes filles.

Le prix de location à l'Acro-club de l'immeuble communal, rue Président-Wilson, est fixé à 500 francs par an.

Le Conseil décide qu'une somme de 80.000 francs sera prélevée sur la vicinalité pour la voirie urbaine.

Un virement de crédit s'élevant à 20.000 francs est autorisé en faveur de l'école primaire supérieure.

Le Conseil se prononce pour le maintien d'une taxe vicinale tenant lieu de prestation en nature.

Le Conseil décide le remboursement à M. le préfet en chef des octrois d'une somme de 323 fr. 50, montant des frais entraînés par une prestation de serment.

Une somme de 415 fr. 50 est allouée à M. Farge qui a logé chez lui deux agents de police réplétés et affectés à la police municipale de Cahors en mai et juin derniers.

Les frais de gestion du Bureau d'assistance s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de 14.000 fr. Adopté.

Le budget primitif de l'hôpital-hospice de Cahors s'élève à la somme de 2.791.502 francs. Adopté.

Le budget primitif de l'école primaire supérieure s'équilibre à la somme de 386.452 fr. 50. Adopté.

Le Conseil vote une somme de 14.043 francs pour l'édification et la pose d'un portail au lycée Clément-Marot. Ce nouveau portail sera placé, ouvrant sur la rue des Augustins.

Avis favorable est donné à une demande formée par Mlle Pégori et M. Lacassagne, relative à l'alignement et à la vente d'un terrain communal situé à Cabesbut, avenue de l'École Normale.

M. le docteur Calvet donne communication d'une circulaire de l'Administration des P.T.T. concernant la deuxième distribution des correspondances qui a lieu de 13 h. 20 à 16 heures. L'Administration propose de reporter les heures de cette distribution de 15 heures 30 à 18 heures, pour permettre la distribution du courrier qui arrive par l'express de Toulouse-Vichy.

Avis favorable est donné à cette proposition, à titre d'essai.

Les pouvoirs de MM. Paubert, Nouyrit, Manhabal, Parazines et Cammas, membres du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne, sont renouvelés.

M. Vidailiac est nommé en qualité d'administrateur, en remplacement de M. gretty M. Triadou, décédé.

Et la séance est levée.

Chronique des Théâtres

BACH en chair et en os

Nous aurons de nouveau le plaisir, le 21 décembre, de goûter la bonne humeur, le jeu sain et naturel de notre Bach national, qui compte parmi les artistes les plus aimés de notre public. La magnifique pièce **Papillon**, dont le film « Bach millionnaire » a été tiré, bénéficiera, en plus de Bach, d'une distribution de premier ordre.

PALAIS DES FETES

Mardi 17, mercredi 18, samedi 21, dimanche 22 décembre, en soirée, à 20 h. 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Françoise Rosay, Pierre Renoir, Sylvia Baille, Prince Y. Troubetzkoy dans un grand film français.

SERGE PANINE

d'après le roman célèbre de Georges Ohnet, l'auteur du « Maître de forges ».

En complément : **Les mains diaboliques**, film policier.

NOTRE FEUILLETON

Notre intéressant feuilleton va prendre fin. Pour lui succéder, nous avons fait choix d'une œuvre due à la plume du romancier bien connu **Edouard de Keyser**

LE SORTILEGE DE VENISE

Nous sommes assurés qu'il obtiendra auprès de nos lecteurs le grand succès qu'il mérite.

LE PRIX DU BEURRE

M. le Préfet vient de prendre un arrêté fixant le prix maximum de vente du beurre pour l'ensemble du département.

Voici les prix de vente au détail, au kilogramme :

- Beurre de laiterie, 38 francs ;
- Beurre fermier malaxé, de 1^{re} qualité, 34 fr. 50 ;
- Beurre fermier malaxé, de 2^e catégorie, 32 francs.

A dater du 1^{er} janvier 1941 jusqu'au 1^{er} mars 1941 inclus, les prix ci-dessus indiqués subiront le premier de chaque mois une majoration de 50 centimes par kilogramme.

Article 2. — Tous les commerçants détaillants titulaires de la carte professionnelle de la catégorie F et habilités à ce titre à vendre du beurre sont tenus d'exiger de leurs clients la fourniture de tickets en échange des quantités de beurre vendues.

HALTE AUX PATATES !

La Préfecture nous communique : A dater de la publication du présent avis, la circulation des plants de pommes de terre sera subordonnée à une autorisation de circuler délivrée par le bureau national de répartition de la pomme de terre, 5 et 6, rue du Cardinal-Mercier, à Paris, ou par le bureau de gestion du bureau national, 5, rue Nicolas-Larbaud, à Vichy.

Toute expédition de semence qui ne serait pas accompagnée du titre ci-dessus serait automatiquement confiscatoire, sans préjudice des poursuites qui seraient ordonnées contre le fauteur par le Ministère de l'Agriculture.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret le deuil cruel que vient d'éprouver M. Reilhac, Commissaire de police à Cahors.

Sa grand-mère, Mme Reilhac, est décédée à Ste-Croix (Aveyron), à l'âge de 80 ans.

Nous adressons à M. Reilhac, à la famille, nos sincères condoléances.

Tribunal correctionnel

Hausse illicite. — Mme veuve Guérin, bouchère à Prayssac, est condamnée pour hausse illicite à 200 francs d'amende.

Défaut de visa. — Deux étrangers, Nordkowitz et sa femme, sont condamnés à 16 fr. d'amende pour défaut de visa de leur carnet d'identité.

Vol. — Le nommé André Espitalier, 24 ans, typographe, était logé chez M. Bach, restaurateur, à Cahors.

Profitant, certain soir, de leur absence, Espitalier pénétra dans leur appartement, il cambriola une armoire et vola une somme de 3.400 francs. Espitalier est condamné à 4 mois de prison.

Etrangers en défaut. — Le nommé Louis Broucek, journalier à Cahors, est condamné à 25 francs d'amende pour défaut de renouvellement de sa carte d'identité.

Le nommé Mutta Luc est condamné à 8 jours de prison et 25 francs d'amende pour défaut de renouvellement de carte d'identité et défaut de saut-conduit.

Défaut d'affichage des prix. — Mme Maudeix, hôtelière à Cahors, est condamnée à 25 francs d'amende pour défaut d'affichage des prix.

Vol et abus de confiance. — Mlle Elise M... sténo-dactylo, à Cahors, est poursuivie pour vol d'une somme de 5.000 francs et abus de confiance. Elle est condamnée à 4 mois de prison avec sursis.

Outrages aux agents. — Les époux Vertu sont poursuivis pour avoir outragé les agents de police. Ils sont condamnés à 15 jours de prison ; mais le sursis est accordé au mari.

Vente illicite de charcuterie. — Deux hôtelières, Mmes Grangé et Arnaudet, de Cahors, qui avaient servi à leurs clients de la viande, un jour d'interdiction, sont condamnées à 16 francs d'amende.

EDEN

Mercredi 18, jeudi 19, samedi 21 et dimanche 22 décembre, en soirée, Dimanche, matinée.

Un film grandiose LA CITADELLE avec Robert Donat et Rosalind Russell.

Quintonine

Le flacon pour faire soi-même un litre de vin fortifiant, 5 fr. 85. Ttes Phies.

QUI PEUT SE DIRE ANCIEN COMBATTANT 1939-40 ?

Un collaborateur du « Petit Parisien » a posé à M. Héricourt, adjoint de M. Xavier Vallat, secrétaire général des anciens combattants, la question suivante : Qui peut se dire ancien combattant 1939-40 ?

— Actuellement, a répondu M. Héricourt, peuvent indubitablement avoir droit au titre d'ancien combattant de la dernière guerre tous ceux qui furent cités avant le 10 mai 1940.

— Ensuite, il y aura une loi qui désignera les ayants-droit.

— La question devient très complexe ? — Relativement simple en ce qui concerne la marine et l'aviation (les heures de mer et de vol, en service de guerre, sont facilement vérifiables), mais, bien plus compliquée en ce qui concerne l'armée de terre, où de nombreux cas d'espèce se présenteront pour lesquels souvent il faudra attendre le retour des chefs d'unité prisonniers. D'autre part, il est probable que les prisonniers, eu égard à leur captivité, seront considérés comme anciens combattants.

AUX JEUNES ENFANTS DE CAHORS Apportez vos jouets réparés pour le Noël des réfugiés dans chacune de vos écoles avant le samedi 21. Le Secours National les fera prendre dans chaque école le samedi après-midi.

Grâce au bon cœur des jeunes enfants du Lot, il y aura plus de joie dans les yeux, plus d'amitié au fond des cœurs.

— Le Délégué départemental : P. ORLIAC.

SURVEILLANCE DES PRIX

Dans sa séance du 13 décembre 1940, la Commission départementale de la surveillance des prix a décidé de transmettre au Parquet les dossiers de sept personnes pour hausses illicites.

De plus, en raison de la gravité des faits reprochés aux intéressés, M. le Préfet a décidé la fermeture : de 2 pâtisseries, de 2 quincailleries, d'une boucherie, et d'une épicerie.

Les Sports

LA QUERCYNOISE

Deux équipes de la Quercynoise se sont déplacées dimanche 15 décembre à Gourdon. En lever de rideau, la Quercynoise (B) bat U.S. Gourdon (D) par 5 à 3.

À 14 h. 30, les deux équipes premières font leur entrée sur le terrain.

L'équipe gourdonnaise se présente au complet, se préparant en vue des championnats. Au lieu de faire face aux deux adversaires et le demi de mêlée. D'entrée, Gourdon s'installe dans les 22 Cadurciens, mais rien ne passe, car les Lycéens plaquent. Mais le jeu se porte dans les 22 Gourdonnais. Un beau dédoublement, U.S. Gourdon (D) et la Quercynoise (B) font match nul, 0 à 0.

La deuxième mi-temps sera plus passionnante car Gourdon veut gagner à tout prix. Les Quercynoises, forcées et partent en dribblant. Le Lycée se dégage par de beaux coups de pieds en touche. Les 3/4 de la Quercynoise partent à fond, mais Gourdon, lui aussi, plaque aux jambes.

Finalement, U.S. Gourdon (D) et la Quercynoise (B) font match nul, 0 à 0.

SPORT-BOULES

La 3^e journée du championnat des Maîtres-Joueurs, organisé par « La Dépêche », est venue affirmer la suprématie des joueurs de classe. Nous avons eu le plaisir d'assister à un véritable régal bouliste dans la partie qui opposait deux des champions de l'A.B.B. Le sort avait en effet opposé Marduzzi et Bô. Après une partie âpre et fertile en incidents, où la science de ces deux joueurs s'affrontait et où tir et le pointage se donnaient libre cours, la victoire sourit à Bô, qui termina brillamment la partie avec un avantage de quelques points.

La valeur de son adversaire n'est point diminuée pour Bô, car nous sommes sûrs qu'il restera pas sur cette défaite et que ses prochains adversaires patronneront de sa déconvenue. D'autres joueurs ont également affirmé leur maîtrise et nous trouvons encore en tête avec trois victoires, Tamalet.

Après un début en perspective, plus en plus brillant, nous avons vu avec plaisir un brillant joueur qui avait succombé en extrême, dimanche dernier, s'imposer par sa classe. Nous avons nommé notre camarade, Guyou Fernand.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à donner rendez-vous à tous pour le 21 janvier, date à laquelle se disputera la quatrième journée. Le tirage au sort aura lieu, comme d'habitude, au siège (la veille au soir, à 8 h. 30).

Il reste encore deux parties à jouer. Boulistes de Cahors, qui n'avez pas encore participé à ce tournoi, vous avez encore deux chances. Engagez-vous ! Ce concours marque des engagements va en entier à la Fédération et l'aidera à surmonter les difficultés nées de la tourmente que nous venons de traverser. La liste restera ouverte à tous jusqu'au 25 janvier. Nous comptons sur votre présence.

— Je l'étais, malheureusement. — Mais moi, je ne le méritais pas... du moins, je ne me rendais pas compte qu'il y avait de ma faute... Je finissais par avoir réellement de la peine.

— Les cœurs qui aiment sont parfois ennemis avant de se comprendre. — C'est vrai, je ne vous ai jamais tant détesté que quand je souffrais de votre indifférence.

Il baisa les beaux cheveux blonds que la lueur des lampes électriques éclairait d'or.

— Il faut l'oublier, ma chérie !... Maintenant, nous allons rattraper le temps perdu en nous aimant deux fois plus fort... C'est bien mieux ainsi, n'est-ce pas ?

— Oui.

Orane avait à nouveau posé sa tête sur l'épaule du jeune homme. Cette position lui semblait douce, car elle marquait du repos, de la confiance, de la sécurité... la paix, quand le but est atteint !

Quelques instants, ils demeurèrent ainsi, en silence. Puis, tout à coup, la jeune femme se redressa et regarda son mari.

— Alors ! Miguel, fit-elle avec agitation, si je ne vous avais pas rappelé, tantôt, vous partiez vraiment ? Vous vous éloigniez pour de bon ?

— Sait-on !... dit-il en souriant. Je vous aimais trop pour aller bien loin... J'aurais sûrement trouvé un prétexte pour revenir vous faire une nouvelle scène.

Elle fronça le sourcil, malgré l'air amusé dont il avait parlé.

STADE CADURCIEN

Rugby. — En déplacement à Figeac, le Stade Cadurcien (I) bat Groupe Sportif Figeacois par 9 à 0 (1 essai, Cubaynes, 2 buts sur coup franc, Meulé).

Ce résultat fut obtenu après une partie un peu trop sévèrement jouée et sur un terrain transformé en véritable patinoire. Malgré cela, nos joueurs s'employèrent à jouer à la main et nos lignes arrières, bien encadrés par Meulé, accomplirent de beaux exploits. Bon entraînement en vue du match de dimanche prochain que le Stade doit jouer à Souillac contre l'Union Sportive Souillacoise, match joué par un temps maussade, et qui se déroula dans le meilleur esprit. Duravel possède une bonne équipe, qui a beaucoup de bonne volonté et qui fera parler d'elle avant la fin de la saison.

Donc, mercredi, entraînement de tous les joueurs à la salle, à 8 h. 30. Présence indispensable.

LES JEUNES CADOURQUES

Foot-ball-Association. — En déplacement à Duravel, les J.C. (I) ont battu l'U.S.D. par 5 buts à 2. Partis joués par un temps maussade, levant une belle chambrée de spectateurs, et qui se déroula dans le meilleur esprit. Duravel possède une bonne équipe, qui a beaucoup de bonne volonté et qui fera parler d'elle avant la fin de la saison.

Dimanche prochain, les J.C. (I) se déplaceront à Puy-l'Évêque pour y rencontrer l'équipe de cette localité ; belle partie en perspective.

Arrondissement de Cahors

Duravel

Décès. — Vendredi une foule émue accompagnait à sa dernière demeure M. Henri-Eugène Radet, âgé de 50 ans, ayant une mort prématurée enlevait à l'affection des siens.

Il avait fait la campagne 1939-1940 comme capitaine et était rentré dans ses foyers déjà malade et déprimé et depuis lors il donnait des inquiétudes à son entourage.

Hélas ! leurs appréhensions n'étaient pas vaines puisqu'il disparait avant son tour. Il laisse le souvenir d'un homme très aimable, très accueillant et jouissant de l'estime générale.

M. Lafargue, président de la section des Cadurciens, a dit un dernier adieu aux cendres de son regretté, après la cérémonie religieuse, ont été conduits à Puy-l'Évêque où a eu lieu l'inhumation.

Que toute la famille éplorée trouve ici l'expression de nos condoléances les plus sympathiques en cette cruelle épreuve.

Attention aux rhumatismes la saison va changer

A chaque changement de saison, les rhumatismes commencent à se manifester. C'est le moment pour eux de faire la cure de cachets Gandol qui, non seulement élimine l'acide urique, mais selon une nouvelle découverte empêche ce poison de se reformer dans l'organisme. Des exemples qui se chiffrent par milliers montrent qu'avec le Gandol les rhumatismes ont la certitude de mettre fin à leurs douleurs les plus rebelles : maux de reins, goutte, sciatique, névralgies, douleurs articulaires. La cure revient à 14 fr. 60, Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Citation. — Nous sommes heureux de faire connaître que M. Roger Ringeval a mérité une belle citation pour son attitude pendant la guerre. Toutes nos félicitations.

Office des mutilés. — Il est rappelé aux anciens combattants, pensionnés, veuves, ascendants orphelins, le rôle légal et gratuit, d'information et d'appui qui est celui de l'Office départemental.

Les ressortissants de la guerre 1939-1940, seront exactement renseignés par ses soins sur les dispositions législatives du règlementaire les concernant.

Une permanence est assurée à Figeac le 15 du mois, jour de foire, de 10 h. 30 à 17 h. Hôtel Tillet, par Mme Robinet, secrétaire générale de l'Office. Bureau ouvert pour le lundi 16 décembre.

Dans les Ponts et Chaussées. — M. Florentin, ingénieur T.P.E. des Ponts et Chaussées, est nommé en la même qualité à Pau.

Carnet blanc. — La semaine dernière a été célébré, dans la plus stricte intimité, le mariage de M. Broquin, représentant de commerce à Figeac, avec Mlle Fernande Diez.

Nous meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Evidemment, objecta-t-elle, cela vous aurai trop coûté de me dire simplement que vous m'aimiez ?

Il la regarda d'un air plutôt satisfait de lui.

— Il fallait bien que ce mot-là finisse par être prononcé, *mi amada*. Au point tendu où nous en étions, chérie, nos reproches contenaient toutes les déclarations.

Néanmoins, tout à l'heure, s'obstina-t-elle avec une moue gênée, c'est moi !... Vous estimez que ce soir... ?

— Ce soir ?... Il saisit entre ses deux mains le doux visage qui s'empourprait.

— Ce soir, ma bien-aimée ?... Ce soir ? Tu as été jalouse !... Sans t'en rendre compte, tu m'as fait la plus belle scène de jalousie qu'une femme aimée puisse faire à l'homme qu'elle aime... Elle valait tous les aveux de la terre, ma chérie.

— Oh !

Et parce que très confuse, Orane voulait lui dérober à nouveau sa physiologie, il ajouta, pour calmer sa pudeur :

— La jalousie est le sentiment qui raisonne le moins... Moi aussi, petite aimée, j'ai été terriblement jaloux. A midi, j'aurais voulu avoir le pouvoir d'annuler l'homme qui était à vos côtés... Vous ne m'avez pas vu en quittant le restaurant, mais j'étais là, pourtant, caché au fond d'une voiture, épiant tous vos gestes, avec l'impression effroyable que je me transformais en fauve prêt à tuer, si je vous voyais rejoindre votre compagnon.

(A suivre).

AVIS D'ANNIVERSAIRE

M. COUDERC, agent principal des P.T.T. en retraite, ses enfants et petits-enfants et tous les autres parents vous invitent à assister au service anniversaire qui sera célébré pour le repos de l'âme de

Madame Clara COUDERC

Née CASTAGNE

le jeudi 10 décembre en l'Eglise St-Urbain, à 8 heures du matin.

COMMUNE DE CRAS

CHEMINS RURAUX

Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural de Maquefave à Guillot

Extrait de l'arrêté du 10 décembre 1940 ordonnant l'enquête

Article premier. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Cras resteront déposées pendant dix jours, du 24 décembre 1940 au 2 janvier 1941, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Molinié François, Maire de Naillac, Commissaire-enquêteur, se rendra à la Mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

A Cahors, le 10 décembre 1940.

Le Préfet, Signé : Maurice BEZAGU.

COMMUNE DE SAINT-MEDARD-CATUS

CHEMINS RURAUX

Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural de Mas-de-Bro

Extrait de l'arrêté du 6 décembre 1940 ordonnant l'enquête

Article premier. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de St-Médard-Catus resteront déposées pendant dix jours, du 17 décembre 1940 au 26 décembre 1940, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Peyralade, Maire de Labastide-du-Vert, Commissaire-enquêteur, se rendra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

Article 3. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté en date du 16 novembre 1940.

A Cahors, le 6 décembre 1940.

Le Préfet, Signé : Maurice BEZAGU.

DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

VENTE

sur soumissions cachetées et, éventuellement, à défaut d'offres écrites dépassant le prix limite, par adjudication aux enchères publiques, à la Mairie de Cahors, à 9 heures du matin,

1^o le samedi 28 décembre 1940,

des véhicules et après provenance de l'Armée de Terre et rassemblés, savoir : à l'Annexe-magasin de Gourdon : 6 remorques ; à l'Annexe-magasin d'Aynac : 4 remorques ; à l'Annexe-magasin de Gréolou : 1 camion-citerne, 48 camions ou camionnettes bennes, 17 remorques ; à l'Annexe-magasin de Gramat : 6 camions ou camionnettes bennes, 14 remorques ; à l'Annexe-magasin de Puy-l'Évêque : 5 camions ou camionnettes bennes, 5 remorques ; à l'Annexe-magasin de Cahors : 5 camions ou camionnettes bennes, 2 remorques.

2^o le lundi 30 décembre 1940, des véhicules et après provenance de l'Armée de Terre et rassemblés à l'Annexe-magasin de Castelnaud-Montriat : 40 camions-citernes et 3 remorques-citernes, 25 camions ou camionnettes bennes, 34 remorques.

Véhicules visibles tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, aux Annexes-magasins ci-dessus.

Ventes par unités, sur appel d'offres. Les offres écrites devront parvenir au Receveur des Domaines à Cahors, 3, rue Victor-Hugo, avant le 28 décembre 1940, sous enveloppe cachetée portant la mention : offre d'acquisition du véhicule (nature, marque, numéro d'immatriculation), désignation de l'Annexe-magasin et numéro du lot.

Si le prix limite n'est pas atteint, le véhicule sera mis en vente aux enchères publiques, entre les amateurs présents.

Un droit de préférence est accordé à l'amateur qui a eu un véhicule réquisitionné et non restitué, ainsi qu'aux collectivités publiques.

Prix augmenté de 12/0/0 payable : 1^o dans les 4 jours de la vente pour les ventes par soumissions écrites ; 2^o et pour les ventes par adjudication aux enchères, au comptant jusqu'à 5.000 francs ou lorsque celui-ci excède 5.000 francs, 1/5 le jour même de la vente et le surplus dans la huitaine.

En ce qui concerne les justifications à produire pour l'exercice du droit de préférence et les modalités d'exercice de ce droit, consulter les affiches ou le cahier des charges, déposé à la Direction des Domaines de Cahors, 3, rue Victor-Hugo (Téléphone Cahors 227), au Bureau des Domaines de Cahors, 3, rue Victor-Hugo, ainsi que dans tous les Bureaux de l'Enregistrement du département du Lot.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot », 89

MAX DU VEUZIF

Rien qu'une nuit